



Fédération Syndicale Unitaire - Académie de Nantes

ENGAGÉ·ES **POUR**
LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Déclaration FSU - CSA du 06 01 2023

La FSU tient à présenter aux personnes présentes ainsi qu'à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale tous ses vœux de justice sociale et d'émancipation.

A l'issue de ces dernières élections, nous ne sommes pas dans le démarrage habituel d'un nouveau mandat mais dans l'installation d'une toute nouvelle instance au regard du droit et dont découlent nombre d'autres instances : aussi la FSU entend clairement affirmer que le CSA-A devra être une instance non seulement d'information mais aussi de défense des personnels et plus largement du service public laïque d'éducation.

Cette nouvelle instance que nous inaugurons aujourd'hui a lieu dans un contexte de dégradation des droits des personnels.

Que ce soit par la baisse nette de la participation aux élections professionnelles notamment depuis l'adoption du vote numérique, et ce, malgré nos alertes multiples et nos efforts auprès de nos collègues ou par la réduction drastique des prérogatives des CAP et des CCP cantonnées dans un rôle de contrôle a posteriori ou encore la disparition en tant que tel des CHSCT : tout concourt à cette dégradation qui, pour la FSU, est savamment orchestrée. La loi de Transformation de la Fonction Publique qui sanctionne l'ensemble de ces évolutions signe ainsi un changement dans les règles de gestion des personnels mais aussi dans celle de ce qui fut appelé "le dialogue social".

A cette offensive des gouvernements, dont la politique est appliquée dans les rectorats, répond l'offensive des personnels de l'éducation. Plus que jamais exaspéré·es et méprisé·es, ils et elles luttent pour maintenir leur métier et le système éducatif. Aujourd'hui encore elles et ils votent et renforcent la FSU et ses syndicats, nous permettant d'être à nouveau majoritaire et d'occuper 48 sièges sur les 101 à pourvoir. La FSU acte aussi favorablement le renforcement du syndicalisme de transformation sociale de manière plus large.

Ce syndicalisme combatif et constructif sera celui de la FSU, c'est ce syndicalisme que les personnels ont fait le choix de confirmer. Et combatifs, nous le serons tant la période est dense en attaques dévalorisation des personnels par un pilotage qui entraîne un contrôle des pratiques enseignantes et par une absence de revalorisation tout particulièrement salariale, énième dégradation du système de pensions, destruction de la voie professionnelle, baisse drastique des moyens entraînant dégradations dans l'éducation à tous les niveaux et poursuite des suppressions de postes encore à la rentrée 2023... La FSU fera tout, puisque le dialogue social est amoindri, pour gagner dans les mouvements sociaux et les mobilisations dans lesquels les personnels entreraient. Le gouvernement, qui, malgré l'opinion publique défavorable, le front commun des organisations syndicales représentatives et les avertissements du secteur mutualiste, entend persister dans ses projets, portera donc l'entière responsabilité en cette rentrée de janvier d'un conflit social dur, incluant la jeunesse et l'ensemble des organisations syndicales du pays contre le futur projet de réforme des retraites.

Quant aux déclarations Ministérielles concernant les mesures pour le collège, la FSU estime que l'ensemble des réponses apportées au traitement de la difficulté scolaire sont complétement hors sujet et montrent une nouvelle fois le mépris du ministère envers les personnels.

Alors qu'il existe un important noyau d'élèves en grande difficulté en 6eme, le ministre impulse un dispositif léger et contestable, sans cadre national, ni moyens dédiés. Faut-il rappeler que près de 481 emplois dans le second degré et plus de 1000 dans le premier degré seront supprimés à la prochaine rentrée ? Ce dispositif ne permettra pas d'améliorer de travailler dans la durée sur les difficultés des élèves et ne s'appuie pas sur les recherches concernant notamment la construction des inégalités et des difficultés scolaires. La généralisation de Devoirs faits en 6eme va dans le même sens pour un dispositif dont l'enjeu est en fait de piloter les pratiques pédagogiques des professeur-es.

Ce saupoudrage d'heures de soutien s'ajoute à ce qui existe déjà : activités pédagogiques complémentaires à l'école, devoirs faits au collège, stages de remise à niveau, des dispositifs qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité puisque les inégalités se creusent toujours.

Depuis des mois, le ministre fait la promotion du pacte enseignant, marotte présidentielle qualifiée de revalorisation mais qui n'est autre qu'un grossier synonyme de « travailler plus pour gagner plus ». Or, les enquêtes institutionnelles montrent que les enseignants du premier et du second degré travaillent déjà plus de 43 heures par semaine en moyenne. La participation des professeurs des écoles à des dispositifs de soutien en 6eme s'inscrit d'abord dans la stratégie ministérielle qui consiste à chercher tout azimut des nouvelles activités à intégrer dans le pacte. Cela confirme que celui-ci n'a aucune logique pédagogique mais qu'il a d'abord et surtout une logique politique : appliquer un projet présidentiel sans tenir compte de la réalité du terrain !

A l'occasion de l'installation du CSA, la FSU rappelle son attachement à la mise en oeuvre du plan d'action académique égalité professionnelle dans l'académie de Nantes et demande à ce que l'axe

5 " prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes." soit une priorité de la formation spécialisée.

Concernant le point à l'ordre du jour, le règlement intérieur : la FSU tient à rappeler, comme nous l'avons fait en groupe de travail, que le vote du RI sans que celui-ci n'ait reçu les propositions de la formation spécialisée n'est pas conforme aux textes en vigueur (article 86 du décret 2020-1427). La FSU est consciente du travail effectué par les services du rectorat pour faire au mieux avec un règlement intérieur provisoire qui n'a cependant pas nécessité à être voté. Toutefois dans l'hypothèse d'un vote, la FSU n'y prendra pas part.